

SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2022

Convocation a été adressée le 17 janvier 2022 par écrit à chacun des Conseillers Municipaux pour la réunion qui se tiendra le 03 février 2022 à 20 h 30 exceptionnellement dans **la Salle du Mille Club, et à huis clos**, pour respecter les règles sanitaires en vigueur contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- 1) Décision Conseil d'État : Requête de M. ESCAFRE - Élections municipales 2021
- 2) Urbanisme- Saisine par voie électronique
- 3) Demande de subventions FAR et DETR 2022
- 4) CCPVG - Collecte des déchets
- 5) Travaux d'infrastructure en forêt communale - Programme d'actions 2022
- 6) Questions et informations diverses

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 17 janvier 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans **la Salle du Mille Club, et à huis clos**, pour respecter les règles sanitaires en vigueur contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, sous la Présidence de Monsieur Serge CABAR, Maire.

PRÉSENTS :

M. Serge CABAR Maire
M. Jacques FALLIERO 1^{er} Adjoint
M. Didier LACABANNE 2^{ème} Adjoint
Mme Valérie MINIER 3^{ième} Adjointe
M. André LATAPIE
Mme Carla MESTRE
Mme Françoise LALLART-GROC
Mme Marina PARROU

ABSENTS- EXCUSÉS : M. Guillaume NOGRABAT qui a donné procuration à Mme Carla MESTRE - Mme Maria AGRA

ABSENT : M. René ESCAFRE

Secrétaire de Séance : Jacques FALLIERO

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2021, transmis le 17 décembre 2021, n'ayant fait l'objet d'aucune observation au 24 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents et signé lors de cette séance.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre de la Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques (intempéries du 9 au 12 décembre 2021)
- Demande de Permis d'Aménager relative à l'extension du Camping la Bergerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT CONCERNANT LA REQUÊTE DE MONSIEUR ESCAFRE - ANNULATION 1^{ER} TOUR DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

Le Conseil d'Etat par ordonnance rendue le 30 décembre 2021 dans l'affaire citée, a rejeté la requête de M. ESCAFRE.

URBANISME – SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Au 1er janvier 2022, l'ensemble des communes doit proposer à leurs usagers un service de saisine par voie électronique (**SVE**) pour les demandes d'autorisation d'**urbanisme** (DAU). La **SVE** est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique.

Pour être conforme à la loi, la commune doit :

- proposer un moyen de communiquer électroniquement ;
- mettre en place un système d'identification de l'usager ;
- envoyer un accusé de réception

Pour déposer une demande par voie dématérialisée, lorsque le dossier est complet en version numérique (formulaire + pièces à joindre), le pétitionnaire devra aller sur la messagerie de la mairie : mairie@ayzac-ost.info

Les conditions générales d'utilisation du service ont été publiées sur le site de la mairie et affichées à la porte de la mairie.

2022_01 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAR 2022

Monsieur le Maire présente l'estimation du projet concerné par la demande de subvention au titre du FAR (Fonds d'Aménagement Rural) auprès du Conseil Départemental :

Programme de voirie 2022 pour un montant global de 39 995.32 € HT soit 47 994.38 € TTC

- **Allée du Lavedan- Lotissement du Bergons**
- **Trottoirs Place de la Mairie**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le montant de l'estimation ci-dessus,
- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter la subvention au titre du FAR 2022 auprès du Conseil Départemental,

Décide d'inscrire cette dépense au budget communal 2022.

2022_02 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022

Monsieur le Maire présente le dossier présenté par les services de l'ADAC concernant le **projet de construction d'un atelier communal**. Il rappelle qu'à ce jour il n'existe pas sur la commune d'atelier dédié à l'agent technique.

Le coût estimé de cette construction s'élève à 59 891.60 € HT soit 72 000.00 € TTC.

Après étude du dossier, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le montant de l'estimation ci-dessus,
- Mandate Monsieur le Maire pour solliciter la subvention au titre de la DETR 2022 auprès des services de l'Etat,
- Décide d'inscrire cette dépense au budget communal 2022.

CCPVG - RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS - APPROBATION

La CCPVG compétente en la matière a transmis aux communes un projet de règlement de gestion et de collecte des déchets, dans l'objectif d'assurer la sécurité des agents notamment.

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion en date du 17 janvier 2022 en présence de M. Jean-Marc ABBADIE (Vice-président de la CCPVG), et de M. Frédéric HAMON (Responsable Gestion des déchets de la CCPVG).

Dans l'attente d'une rencontre entre les maires de l'Extrême de Salles pour débattre sur ce sujet, l'approbation de ce règlement est reporté à un prochain conseil.

2022_03 : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN FORÊT COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le devis établi par les services de l'ONF concernant le programme d'actions 2022 en forêt communale (cf. aménagement forestier 2011-2030).

Descriptif des actions	Qté	Montant estimé
Travaux d'entretien des pistes et chemins forestiers Route Extrême de Salles Versant Sud Curage de fossé, entretien des renvois d'eau....	1.00 FO	695.00 € HT
Total TTC		764.50 € TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition

2022_04 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHÉS PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES

TRAVAUX CHEMIN DU COMTE - CHEMIN DU SAILHET – STATION D'EPURATION
SUITE AUX INTEMPÉRIES DU 9 AU 12 DÉCEMBRE 2021

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite des intempéries du 9 au 12 décembre 2021, une demande d'aide au titre de la « *Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques* » peut être déposée auprès des services de l'Etat dans les deux mois suivant la survenue de l'évènement climatique (soit jusqu'au 10 février 2022).

Après constat des dégâts survenus :

- sur le Chemin du Comte et le Chemin du Sailhet, un devis des travaux a été établi par l'entreprise COLAS. Le montant des travaux s'élève à 20 635.00 € HT.
- A la station d'épuration :

- pompe de relevage, devis de la SAMEP : 1 735.00 € HT
- pompe – TELLARINI, devis de la SAMEP : 220.00 € HT
- Débouchage réseaux eaux usées, devis de la SARL ABMM : 600.00 € HT

Estimatif du montant total des travaux de réparation : **23 190.00 € HT**.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour solliciter la Dotation de solidarité auprès des services de l'Etat.

2022_05 : DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER RELATIVE A L'EXTENSION DU CAMPING LA BERGERIE

La SARL Camping la Bergerie, représentée par M. Thierry HABATJOU, 8 chemin de la Bergerie à AYZAC-OST (H-P) a déposé le 14 janvier 2022 une demande de Permis d'Aménager concernant l'agrandissement du terrain de camping – Création de 14 emplacements sur les parcelles S° B N°372-373-375-377-378-379-52.

Monsieur le Maire rappelle les demandes de Permis d'Aménager de ladite SARL :

- **Arrêté du 19 janvier 1994** autorisant la création d'un terrain de camping pour **50 emplacements**.
- **AC06505604A0001** Arrêté du 17 septembre 2004 portant autorisation d'aménager un terrain de camping pour une extension (**création de 55 emplacements** confort et grand confort)
- **Arrêté du 10 août 2005** de classement dans la catégorie 3 étoiles « Loisir » pour une capacité de **105 emplacements** dont 58 emplacements grand confort caravane.
- **PA N°0650561800001** déposé le 12 novembre 2018 concernant la demande d'extension de 24 emplacements sur le terrain jouxtant le terrain de camping existant.
- Délibération du Conseil Municipal d'AYZAC-OST en date du 21 novembre 2018 – Avis défavorable
- **Arrêté refusant le Permis d'Aménager** au nom de l'Etat en date du 28 janvier 2019.
- **PA N°0650562000001** déposé le 03 Février 2020 concernant l'extension de 24 emplacements sur le terrain jouxtant le terrain de camping existant.
- Délibération du Conseil Municipal d'AYZAC-OST en date du 11 février 2020 – Avis défavorable
- **Arrêté refusant le Permis d'Aménager** au nom de l'Etat en date du 21 février 2020.
- Courrier en date du 8 juin 2021 de M. le Préfet des Hautes-Pyrénées nous informant d'un PV de constatation d'infraction au code de l'urbanisme dressé le 29 avril 2021 à l'encontre de M. Thierry HABATJOU, représentant de la SARL le Camping la Bergerie.
– Extension non autorisée de 9 emplacements hors périmètre autorisé.
A ce jour absence des suites données par le Procureur de la République.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de SCOT Pyrénées Vallées des Gaves a été arrêté par la CCPVG en date du 20 septembre 2021. Ce projet de SCOT indique notamment la priorité de la protection des espaces agricoles.

Par ailleurs le projet d'extension de camping ne génère aucune recette fiscale pour notre collectivité

Après discussion et débat, suite à la demande de plus d'un tiers des membres présents des conseillers municipaux, le vote se déroule à bulletin secret.

La demande du projet d'extension du camping « La Bergerie » est soumise au vote :

- 5 voix défavorable,
- 1 voix favorable,
- 3 votes blancs.

Après délibération, et sur la base des éléments cités supra, le Conseil Municipal décide à la majorité de :

- **De donner un avis défavorable** à la présente demande d'extension du camping « La Bergerie »

Cette demande sera transmise au service instructeur avec un avis défavorable de Monsieur le Maire »

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 10 mars 2022 à 20 h 30. Les questions éventuelles doivent être transmises de préférence par mail à la mairie avant le 03 mars 2022.

La séance est levée à 22 h 30.

DÉLIBÉRATIONS :

2022_01 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAR 2022

2022_02 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2022

2022_03 : TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN FORÊT COMMUNALE

2022_04 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHÉS PAR DES ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

2022_05 : DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER RELATIVE A L'EXTENSION DU CAMPING LA BERGERIE

Nom	Fonction	Signature
AGRA Maria	Conseillère municipale	Absente
CABAR Serge	Maire	
ESCAFRE René	Conseiller municipal	Absent
FALLIERO Jacques	1 ^{er} Adjoint au Maire	
LACABANNE Didier	2 ^{ième} Adjoint au Maire	
LALLART-GROC Françoise	Conseillère municipale	
LATAPIE André	Conseiller municipal	

MESTRE Carla	Conseillère municipale	
MINIER Valérie	3 ^{ème} Adjointe au Maire	
NOGRABAT Guillaume	Conseiller municipal	P/P Carla MESTRE
PARROU Marina	Conseillère municipale	